

Messieurs les commissaires,

C'est avec un très grand intérêt que le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche a pris connaissance de votre rapport préliminaire rendu public le 12 mars dernier concernant la proposition d'une nouvelle délimitation de la carte électorale du Québec.

Nous apprécions grandement que le processus de révision de la carte nous permette de faire entendre notre point de vue sur la délimitation proposée, car nous sommes d'avis que la proposition retenue, qui entraîne la disparition du Comté de Beauce-Nord, est contraire au « gros bon sens ». Nous ne doutons pas que la Commission ait réalisé son travail dans un cadre neutre et impartial, mais nous sommes convaincus, néanmoins, que le résultat auquel elle est arrivée, pour le territoire de la Beauce, est contraire aux critères mêmes qui guident ses travaux. Voici de quelles façons :

I - CRITÈRE D'ORDRE NUMÉRIQUE

Un critère automatique que la Commission doit respecter est d'ordre numérique. Le nombre d'électeurs, dans un comté, ne peut être si supérieur, ni inférieur de plus de 25 % au nombre moyen d'électeurs par circonscription. Concrètement, le nombre d'électeurs par comté doit se situer entre 33 905 et 56 609. Au 30 novembre 2007, le nombre d'électeurs, dans Beauce-Nord, se situait à 39 694, et il était de 46 511 dans Beauce-Sud. **À cet égard, nous respectons donc la norme.**

II - CRITÈRES D'ORDRE SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET GÉOGRAPHIQUE.

Votre Commission indique également que les circonscriptions électorales doivent représenter des « communautés naturelles » sur la base de critères

d'ordre sociodémographique et géographique. Permettez-nous de vous indiquer que la Beauce, dans son ensemble, représente une telle communauté naturelle. Qu'elle soit subdivisée à l'intérieur même de ses grandes limites, dans un souci de représentation juste et équitable des citoyens à l'Assemblée nationale, est acceptable. C'est la raison pour laquelle nous avons maintenant les comtés de Beauce-Nord et de Beauce-Sud.

Par ailleurs, votre proposition actuelle, qui fait éclater la Beauce, assure le démantèlement d'une communauté naturelle.

À cet égard, je vous rappelle la démarche qui a été suivie par le gouvernement du Québec, au début des années '80, pour délimiter les territoires des MRC. La notion de sentiment d'appartenance à sa région était alors centrale à ce processus : trois MRC en sont résultées dans la Beauce principalement pour respecter des contingences propres à la pratique de l'aménagement du territoire. Il n'en reste pas moins que les territoires jumelés des trois MRC respectent, à peu de chose près, les limites de la Beauce. On n'en sort pas.

Peu importe la façon dont on analyse la situation, **la population beauceronne, une communauté naturelle**, a tissé de nombreux liens. Ne mentionnons que les éléments suivants :

- Appartenance à une même Commission scolaire;
- Planification commune de l'industrie touristique;
- Association des deux MRC du comté de Beauce-Nord pour l'organisation du transport adapté;
- Concertation dans le domaine du patrimoine et de la culture par le biais du Centre régional d'archives (géré par la Société du patrimoine des Beaucerons) et du Musée Marius-Barbeau;

- Étroite collaboration dans le domaine des arts (Concours annuel d'œuvres d'art);
- Fort esprit d'entrepreneurship lié à la culture;
- Partage d'un lieu d'enfouissement technique dans Beauce-Nord, etc.

Sur le plan géographique, la Beauce, c'est la vallée de la Chaudière et ses hauts plateaux, territoire auquel est profondément attachée la population; sur le plan démographique, la Beauce se démarque par la croissance de sa population; sur le plan social, la Beauce est connue pour la solidarité de sa population.

Tout, sur notre territoire, reflète bel et bien une communauté naturelle et démanteler ce territoire va donc à l'encontre des critères qui régissent les travaux de la Commission de la représentation électorale.

Comme l'indique la thématique de votre rapport préliminaire, la population bouge et la carte électorale change. Nous sommes conscients de cette réalité. Mais, messieurs les commissaires, vous devez réaliser que le comté de Beauce-Nord répond à tous les critères qui doivent guider vos travaux. **On y retrouve une communauté naturelle qui regroupe un nombre d'électeurs répondant aux normes.**

Vous devez vous poser la question suivante : doit-on détruire une situation idéale pour résoudre une problématique qui se trouve ailleurs?

Messieurs les commissaires, comme vous le savez, le Beauce est une région où les liens sont « tissés serrés » et où la population est particulièrement déterminée. Votre proposition fait éclater ce territoire. La population que je représente vous dit qu'elle souhaite le statu quo et qu'elle rejette votre proposition